

Prochain numéro

Fin août 2015

QUE SE PASSE-T-IL AUX TABLES DE NÉGOCIATION?

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Discussions avec la FPPE-CSQ : les dépôts patronal et syndical sont précisés

En juin, six rencontres ont eu lieu entre l'équipe de négociation du CPNCF et la FPPE-CSQ, dont une en présence du médiateur. Le CPNCF en a profité pour préciser ses demandes visant à :

- Mieux définir et encadrer les absences des professionnels désignés par le syndicat pour s'occuper des activités syndicales;
- Clarifier la notion de service continu aux fins de l'acquisition des vacances.

La partie syndicale a donné des explications et fourni des compléments d'information à propos de certaines de ses demandes, dont :

- Ajouter une liste d'activités afin de mieux définir la tâche professionnelle;
- Assurer la reconnaissance du temps de déplacement;
- Créer une banque de congés rémunérés pour des responsabilités familiales ou parentales;
- Ajouter une bonification monétaire à titre de reconnaissance de la scolarité de maîtrise et de doctorat.

Le CPNCF a présenté son dépôt patronal précisé au début de juin. Les parties ont discuté des précisions apportées, la partie syndicale affirmant être en mesure de mieux comprendre certains enjeux de ce dépôt qui fut, somme toute, bien accueilli. La partie syndicale a par ailleurs complété sa présentation au sujet de sa demande d'ajout de 600 postes de professionnels, dont 120 orthopédagogues, échelonné sur deux ans, et ce, à compter de l'année scolaire 2016-2017.

Les parties ont tenu une première rencontre en présence du médiateur, M. Éric Girard. La partie syndicale ne souhaite pas que celui-ci joue un rôle actif pour le moment. Les parties ont convenu de poursuivre les échanges après le départ du médiateur. Trois rencontres sont prévues au début de juillet.

La partie syndicale a déposé à son tour une « version précisée » de son dépôt initial. De même, elle a soumis deux propositions visant à démontrer sa volonté de faire avancer la négociation. La partie patronale a accueilli favorablement les travaux de sa vis-à-vis.

Dans ce document, l'utilisation du masculin n'a d'autre finalité que celle d'en faciliter la lecture.

Discussions avec le SPPLRN–SCFP 5222 : la partie syndicale fait état de son insatisfaction

Depuis la parution du dernier numéro, l'équipe du CPNCF a rencontré le SPPLRN (SCFP 5222) à trois reprises, dont une fois avec le médiateur.

Le 10 juin, le CPNCF a déposé une version précisée de son dépôt initial. Malgré les explications apportées concernant cette nouvelle version du dépôt patronal, la partie syndicale a fait état de son insatisfaction. Elle a notamment mentionné avoir fait des demandes raisonnables et estime que le dépôt patronal comporte plusieurs demandes à incidence monétaire. À la rencontre suivante, elle a posé quelques questions de clarification sur la version précisée du dépôt patronal et présenté ses demandes portant sur les sujets suivants :

- Retrait préventif;
- Aménagement du temps de travail;
- Congés et événements de force majeure;
- Travail supplémentaire;
- Libérations syndicales.

Le 19 juin, le médiateur, M. Marcel Laperrière, a rencontré les parties pour la première fois. Il leur a expliqué son rôle et les services offerts et les a ensuite rencontrées séparément pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux. À la suggestion du médiateur, les parties ont convenu de se revoir en sa présence le 12 août prochain. Elles pourront alors faire le point sur l'évolution du dossier.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Discussions avec la FTQ (SCFP et SEPB-Québec) : la partie syndicale présente ses demandes, le CPNCF explique son dépôt précisé

SCFP-FTQ

Quatre rencontres se sont tenues entre le 3 et le 23 juin 2015. La partie syndicale a présenté ses demandes relatives à plusieurs sujets, dont :

- L'augmentation de la prime de décès à 10 000 \$ pour tous;
- L'augmentation à 50 % de la contribution de la commission scolaire au régime d'assurance maladie de base;
- La prime d'horaire brisée pour toutes les classes d'emploi;
- La création d'une prime pour la personne salariée qui accueille un stagiaire;
- La révision des paramètres d'octroi de travail à forfait.

Pour sa part, le CPNCF a présenté un dépôt précisant les demandes patronales et poursuivi ses explications sur plusieurs sujets, dont :

- La limitation de l'utilisation des congés pour force majeure aux cas spécifiques de véritable force majeure;
- La révision des différentes clauses qui permettent le maintien des avantages ayant pris naissance dans des conventions collectives antérieures;
- La clarification des liens parentaux permettant l'utilisation de congés spéciaux lors d'un décès;
- La réduction des statuts d'emploi;
- La planification des effectifs;
- Les modalités des mouvements de personnel et de la sécurité d'emploi.

À la demande de la partie syndicale, la médiatrice, M^{me} Hélène Poulin, a rencontré les parties le 23 juin 2015. La partie syndicale ayant manifesté son intention d'avoir recours aux services de la médiatrice, les négociations sont, pour l'instant, suspendues. Des rencontres de médiation sont prévues les 8 et 16 juillet prochains.

SEPB-FTQ

Cinq rencontres se sont tenues en juin (celle du 29 n'est pas résumée ici). La partie syndicale a présenté des demandes relatives à la transmission d'informations par l'employeur au syndicat (nombre des élèves réguliers et sporadiques inscrits par service de garde, personnes salariées rappelées par service de garde avec précision du nombre d'heures et de l'horaire de chaque poste, etc.). Parmi les autres demandes syndicales présentées :

- Les jours chômés garantis, peu importe le moment de la mise à pied temporaire;
- Le maintien du traitement de la personne salariée lors d'une contestation de son invalidité, jusqu'à la décision arbitrale;
- Que la personne salariée sans suivi médical et qui demeure totalement incapable d'accomplir ses tâches soit réputée invalide;
- Augmenter substantiellement la quote-part de l'employeur au régime d'assurance maladie de base;
- Modifier la clause 5-4.17 relative à la mise à pied temporaire afin que la personne salariée puisse bénéficier de 21 semaines de prestation de congé de maternité.

Pour sa part, le CPNCF a présenté un dépôt précisant ses demandes. Il a poursuivi ses explications sur différents sujets. En plus de ceux exposés ci-dessus dans la section SFCP-FTQ, notons la répartition différente du nombre de jours de congés spéciaux attribués lors d'un décès et les demandes relatives à l'assurance salaire et aux lésions professionnelles.

À la demande de la partie syndicale, les parties rencontreront la médiatrice, M^{me} Hélène Poulin, le 29 juin 2015. Des rencontres sont aussi prévues les 6, 13 et 14 juillet prochains.

Discussions avec la FPSS-CSQ : le CPNCF demande l'élagage de clauses qui n'ont plus leur raison d'être

Les quatre rencontres tenues en juin ont permis d'amorcer la discussion sur les statuts à la suite du dépôt d'une version précisée du dépôt patronal. À ce sujet, la partie syndicale :

- Remet en question l'existence du chapitre 10 et souhaite la fin de ce régime d'exception;
- Considère que le statut de régulier (15 heures et plus) devrait procurer à ces salariés les bénéfices de régulier pour toutes les affectations qui s'ajoutent en cours d'emploi;
- Demande qu'un salarié régulier de moins de 15 heures à qui l'on ajoute des heures pour un total dépassant 15 heures puisse se voir accorder les bénéfices d'un salarié régulier de 15 heures et plus.

La partie syndicale a aussi présenté plusieurs de ses demandes, dont :

- Réduire le travail à forfait ciblant plus particulièrement l'entretien ménager;
- Mettre en place une banque de congés spécifiques de 10 jours pour responsabilités familiales et parentales pour la famille « élargie »;
- Augmenter de deux jours les congés de maladie monnayables;
- Instaurer un mécanisme d'arbitrage médical prévoyant une présomption d'invalidité.

Devant l'évolution des moyens de communication entourant l'exercice des prérogatives syndicales, le CPNCF a pour sa part demandé à sa vis-à-vis de faire l'élagage des clauses qui n'ont plus leur raison d'être. Il a aussi démontré que le coût relié aux libérations syndicales ne correspond pas réellement aux montants remboursés par les syndicats, ce qui doit être corrigé. Enfin, il a exposé ses demandes concernant, entre autres :

- Les congés spéciaux lors de décès;
- Les congés pour force majeure;
- Les bénéfices concernant les conventions collectives antérieures;
- L'assurance salaire et les arrangements locaux.

Discussions avec la FEESP-CSN : le dépôt patronal est précisé

Depuis la dernière parution, les parties se sont rencontrées les 12 et 25 juin. Le CPNCF a d'abord présenté les précisions apportées sur certaines de ses demandes en déposant une version précisée de son dépôt.

Lors de la rencontre du 25 juin, le médiateur a rencontré les parties. Il a été convenu que celui-ci les rencontrerait à nouveau au début de juillet.

Les parties ont affirmé, de part et d'autre, être disponibles pour négocier pendant la période estivale.

Deux rencontres se tiendront au début de juillet. Elles porteront sur les statuts d'emploi, puisque la partie syndicale souhaite approfondir la demande de l'employeur et obtenir des scénarios plus précis.

Discussions impliquant le CPNCF et la FISA : le rôle du comité d'arbitrage est présenté

La dernière rencontre a eu lieu le 22 juin dernier. Au cours de cette rencontre, le CPNCF a présenté une version précisée du dépôt patronal. M^e Jean-Hugues Fortier s'est joint à la rencontre afin de présenter à la partie syndicale le rôle du comité dédié à l'arbitrage (orientation 5 du dépôt patronal). La prochaine rencontre entre le CPNCF et sa vis-à-vis est prévue le 27 août prochain.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Discussions avec la FSE-CSQ

Au total, 43 rencontres ont eu lieu depuis le début des négociations entre le CPNCF et la FSE-CSQ. Lors des dernières rencontres, les parties ont discuté de divers sujets, dont :

- La stabilité;
- Les coupures de traitement;
- L'insertion professionnelle;
- Le taux uniforme pour la rémunération des suppléants occasionnels;
- Les critères de capacité;
- L'annexe XXX (Comité national de concertation);
- La création de champs en danse et en art dramatique;
- La décision arbitrale 8771 concernant la comptabilisation dans les 27 heures assignées des moments compris entre deux périodes assignées par la direction.

Le 5 juin dernier, la FSE-CSQ a transmis une demande de médiation au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une première rencontre a eu lieu en présence du médiateur nommé au dossier, M. Gilles Lachance. Cette rencontre a permis à celui-ci de préciser son rôle et le processus de médiation.

Discussions avec la FAE

Les discussions entre le CPNCF et la FAE se poursuivent à un rythme soutenu. En date du 26 juin, les parties ont tenu 39 rencontres de négociation, dont neuf séances en présence de la médiatrice nommée au dossier, M^{me} Lise Lavallée.

Au cours des dernières semaines, le CPNCF et la FAE ont discuté des sujets suivants :

- L'organisation du travail;
- Les dispositions relatives aux postes réguliers ainsi qu'aux mouvements de personnel et à la sécurité d'emploi pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Entre le 29 juin et le 8 juillet prochain, cinq rencontres sont prévues.

Le CPNCF-NÉGO est publié à l'intention des personnes suivantes :

- Les présidences, les directions générales et les gestionnaires du réseau scolaire.

En cas de problèmes liés à la diffusion du bulletin, veuillez vous adresser à M^{me} Anne-Marie Lemieux, secrétaire à la négociation au CPNCF : 418 643-9865 poste 3426 ou anne-marie.lemieux@education.gouv.qc.ca



150, boul. René-Lévesque Est, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5W9
Téléphone : (418) 643-9865
Télécopieur : (418) 644-1379
www.cpn.gouv.qc.ca/cpnfc